

Annexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE			Candidats de la voie scolaire dans un établissement pu- blic ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation profes- sionnelle continue dans un établisse- ment public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation profes- sionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 Épreuve scientifique et technique		4						
Sous-épreuve A1 : Cadre de l'action professionnelle	U 11	3	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U 12	1	ponctuel écrit	1 h	ponctuel écrit	1 h	CCF	
E. 2 Communication, médiation	U 21	3	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF	
E.3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		8						
Sous-épreuve A3 : Réalisa- tion d'actions profession- nelles	U 31	4	CCF		ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Prépara- tion et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	U 32	4	CCF		ponctuel oral	45 min	CCF	
E.4 Langue vivante	U 4	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.5 Épreuve de français, histoire-géographie		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U 51	3	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire- géographie	U 52	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.6 Épreuve d'éducation artistique-arts appliqués	U 6	1	CCF		ponctuel écrit	3 h	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		pratique		CCF	
Épreuve facultative Langue vivante (1)	UF1		ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention.